

Égalité Fraternité

## **Enquête Urgences 2023**

### **Enquête nationale sur les structures** des urgences hospitalières





## **Questionnaire Patient**

#### FEUILLE A DETACHER APRES LA SAISIE

Numéro d'entrée du patient : A0  Notes	
Notes	

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi nº 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2023X068SA du Ministre en charge de l'économie, valable pour l'année 2023 - Arrêté en date du 20 février 2023.

#### Cette enquête est obligatoire.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique. La DREES est responsable de ce traitement fondé sur la mission d'intérêt public qu'elle poursuit dans ses traitements à finalité statistique et de recherche scientifique en matière sanitaire et sociale. Les destinataires des données sont la DREES et les partenaires et chercheurs habilités à traiter ces données. Les services des urgences en charge de la collecte et la société Ipsos, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, accèderont temporairement aux données pour les besoins de la collecte. Les réponses à l'enquête ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 20 ans à compter de la fin de la collecte. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur réutilisation seront strictement contrôlés et consacrés à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès à leurs données, de rectification de leurs données, ou de limitation de leur traitement pendant la période de conservation des données d'identification (date de naissance, sexe, code postal du lieu de vie). Elles peuvent également exercer un droit d'effacement et d'opposition pour le traitement des données complémentaires obtenues par appariement avec le système national des données de santé (SNDS). Ces droits peuvent être exercés auprès de la DREES, par courriel en écrivant à drees-rgpd@sante.gouv.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : Référente RGPD de la DREES 14 avenue Duquesne 75730 Paris 07. Si vous l'estimez nécessaire, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.

Ce questionnaire est couvert par le secret statistique, il doit être conservé par le référent Patient jusqu'à sa saisie et détruit après la saisie.



















# **Enquête Urgences 2023**



Liberté Égalité Fraternité

# **Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières**

# **Questionnaire Patient**

En jaune : champs obligatoires

Identification de la structure						
Nom de l'établissement : A1						
Nom de l'établissement .						
Numéro FINESS géographique : A2						
Nom de la structure des urgences : A3						
Type d'accueil : A4						
Nom du référent pour l'enquête : A5						
Numéro d'ordre (calculé par la plateforme de saisie)  A6						
(and the second						
Enregistrement à l'arrivée aux (	urgences					
Data at harman Managariatan manatan managaria	A7 1 0 6 1 2 0 2 3 AP7 B					
Date et heure d'enregistrement aux urgences :	A7					
Date de naissance :	A8 J J / B8 M M / C8 A A A					
	jour mois année					
Sexe:  A9						
Code postal de la commune du lieu de vie :	Code postal de la commune du lieu de vie : A10					
ou si étranger de passage, noter le pays : B10						
Contact avec le patient : A11						
2 - L'accompagnant répond (pour les patients désorientés, inconscients, ne comprenant pas ou ne parlant pas le français, les enfants,)						
☐ 3-Pas d'interrogation possible (pour les patients non accompagnés désorientés, inconscients, ne comprenant pas ou ne parlant pas le français, les enfants, ) → aller en A18						
☐ 4-Le patient refuse de répondre → aller en A18						
Au cas où le patient s'oppose à l'appariement avec d'autres données de santé le concernant, cocher cette case : B11 📙						
Caractéristiques du patient						
Lieu de vie habituel : A12 🔲 1 - Domicile (vivant seul) 🔲 3 - Institution (établissement de santé, 🔲 4 - Sans abri						
médico-social, EHPAD  2 - Domicile ( <u>non seul</u> )  y compris foyers aide sociale à l'enfance, IME, IMP, CHRS)  6 - Autre						
Situation par rapport à	A13 🔲 1 - Régime de la sécurité sociale 🔲 3 - Aucun droit ouvert en France					
l'Assurance Maladie Obligatoire : (Si ENFANT, Assurance Maladie d'un des parents)	☐ 2 - AME ☐ 4 - Ne sait pas					
Situation par rapport à	A14					
l'Assurance Maladie complémentaire :	(mutuelle, assurance, complémentaire au régime Institution de prévoyance de sécurité sociale					
(Si ENFANT, complémentaire d'un des parents)	☐ 2 - CSS (ex-CMUC) ☐ 4 - Ne sait pas					

Le patient a-t-il un méd (Si ENFANT, médecin traitan	lecin traitant (ou habituel) ? ou pédiatre) A15  1-Oui	☐ 2-Non	
Niveau de diplôme : (Si ENFANT, diplôme d'un de	A16		uu Baccalauréat
Activité : (Si ENFANT, activité d'un des	naronto) —		<ul> <li>□ 5 - Autres inactifs (au foyer, etc.)</li> <li>□ 6 - Ne sait pas</li> <li>□ 7 - Autre</li> <li>□ 9 - Non réponse</li> </ul>
Arrivée aux urge	ences		
Date et heure d'entrée p (heure supposée d'arri		1 0 6 1 2 0 2	3 à B18 h mn
Mode d'arrivée : A19	1-Par ses propres moyens ou ceux vélo, transport en commun, voit 2-Véhicule conduit par un tiers 3-Taxi, VSL 4-Ambulance privée (y c. Croix-Roi 5-SMUR 6-Véhicule Sapeurs-Pompiers 7-Par les forces de l'ordre sous con 8-Ne sait pas	ure conduite par le patient) uge,)	
Temps de trajet pour a (depuis le lieu de décla	rriver aux urgences ration de la situation d'urgence): A	20 heures	minutes
Provenance: A21	<ul> <li>1 - Domicile (résidence principale, lie</li> <li>2 - Autre lieu de résidence (en vacar</li> <li>3 - Voie publique, travail, école</li> <li>4 - En provenance d'un établisseme</li> <li>5 - En provenance d'une structure r IMP) → aller en A33</li> <li>6 - Une structure de soin non programmée</li> <li>7 - Autre</li> </ul>	nces, déplacement)  Int de santé → aller en A33  Inédico-sociale (EHPAD, foye  Trammé (maison médicale de	rs aide sociale à l'enfance, IME, e garde, cabinet de médecine de ville,
Nature de A22 l'accompagnant :	2 - Père ou mère 5	Autre personne de la famill Enseignant, éducateur Autre personne	le 🔲 ⁊-Pas d'accompagnant
Éléments de gen	èse du recours aux urgenc	es	
Pourquoi êtes-vous ve Ne lisez pas les modalités au	nu.e aux urgences <u>plutôt qu'ailleurs</u> patient, mais faites-lui préciser et cochez les ences car adressé directement : (plusie	? cases qui correspondent le mie	ux à sa situation.
A23 B23	<ul><li>Conseil ou demande d'un médecir</li><li>Amené par un véhicule de secours</li></ul>		
Venue pour la	spécificité de prise en charge des urg	jences : (plusieurs réponses po	ossibles)
C23	Seules les urgences sont médicaler	nent adaptées pour prendre	e en charge mon problème de santé
D23	On peut y réaliser les examens con	nplémentaires	
E23	On peut y consulter un médecin sp	pécialiste (pédiatre, ophtalm	no, cardiologue)
F23	Pas besoin d'avancer d'argent		
G23	Proximité des urgences		

Venue aux urgences en second choix, par défaut : (plusieurs réponses possibles)								
		ilaut i (piu	sieurs repor	ises possible	=3)			
l23 ☐ Je n'ai trouvé aucun m								
	n'ai trouvé aucun médecin qui pouvait se déplacer i besoin d'un examen rapidement et je n'arrive pas à trouver de rendez-vous							
_		-	-	ive pas a ti	ouver de l	rendez-vo	us	
L23				La toraltana				
M23 U J'ai consulté, mais cela	ne v	a pas miei	ux maigre	ie traitem	ent			
Venue aux urgences pour gagner du tem	nps	(plusieurs i	réponses po	ssibles)				
N23 🔲 Ça m'arrange que mor	n pro	oblème de	santé soit	réglé rapi	dement			
O23 C'est plus rapide d'atte	endr	e aux urge	nces que o	de cherche	r un méde	cin		
P23	arge	en dehors	s des heure	es de trava	il			
Q23								
Qui a conseillé au patient de se rendre aux urger	res	? (plusieur	s rénonses r	nossibles)				
A24 Le médecin traitant		- (prasicari	, cp 0,13c3 p	, 6555165)				
B24 Un autre médecin (dor	nt m	édecin de a	iarde v cor	nnris SOS r	nédecins e	etc )		
C24 Le SAMU 15, SAS		edeciii de g	jurue, y cor		neacting, c	.cc.y		
D24 Les pompiers 18								
E24 Autre numéro d'appel								
F24 Un pharmacien								
G24 Un autre professionnel	de	santé						
			du patien	t				
_ , , , , ,	_ ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '							
J24 Le patient lui-même, p		•		mpagnan	t si enfant			
Durant les dernières 24 heures, le patient a-t-il essayé de prendre contact avec quelqu'un pour le problème de santé qui l'a conduit aux urgences ?								
<b>A25</b>								
Précisez avec qui et de quelle manière								
Ne lisez pas les modalités au patient, mais faites-lui préciser de	et co	chez les cas	es qui corre	spondent le	e mieux à sa	a situation.		
Interlocute	eur	Le médecin traitant	Un autre médecin (dont médecin de garde, yc. SOS médecins, etc.)	Le SAMU 15/SAS	Les pompiers 18	Un autre numéro d'appel	Un pharmacien	Un autre professionnel de santé
Démarches		Α	В	С	D	Е	F	G
Appel téléphonique et échange avec un interlocuteur	26							
Essai d'appels téléphoniques sans aboutir	27							
Essai de prise de rendez-vous sur un site web sans aboutir (Doctolib, Maiia, etc.)	28							
Consultation, visite, rendez-vous	29							
Téléconsultation, visio	30							
Si le patient a pu parler à quelqu'un, quel conseil	l lui	a été dor	nné ? (plus	ieurs répon	ses possible	s)		
A31 Simple conseil ou atten					,	-,		
B31 Aller consulter le jour n			•		dans un pe	oint de coi	nsultation	
C31 Appeler un numéro d'u					o an p			
D31  Se rendre aux urgences	_				ılance pou	r s'v rendr	e	
3		-			200	, =		
Le patient ou ses accompagnants ont-t-ils été inf			•	ente ?				

Tri - première évaluation (IOA, MAO)			
Date heure de la première évaluation par un IAO, IDE, MAO (hors box):  A33  / 0 6 /	2 0 2	3 à B33	h mn
Motif du recours à l'entrée selon thesaurus SFMU → voir nomenclature SFMU Le site de collecte permet de rechercher par mot-clé le libellé et le code associé.			
Libellé		Code moti	f SFMU
	7		(à coder lors
A34	B34		de la saisie)
Si recours traumato, circonstances du motif : C34		<b>→</b> 1	oir nomenclature SFMU
Date de début de la situation ayant conduit aux urgences : A35 🔲 1-Aujou	ırd'hui [	☐ 2- <b>Hier</b> ☐ 3-	Il y a plusieurs jours
S'agit-il d'un patient reconvoqué par les urgences ? A36 🗌 1-Oui	2 - N	Ion 🗆 з-Ne s	ait pas
Tri : niveau attribué au patient sur l'échelle de tri utilisée dans le service : A3	37		
Patient pris en charge dans un circuit court dédié pour une prise en charge a	ccélérée	(ou <b>« fast track »</b> ,	circuit pour les cas
les moins graves passés rapidement pour vider la salle d'attente) : A38 🔲 1 - Oui	☐ 2-N	lon	
Décision d'orientation suite au tri :			
A39 🗌 1 - Salle d'accueil des urgences vitales (déchoquage) 🗎 3 - Attente branc	ard $\Box$	5 - Réorientation ve	rs une autre offre de le ville, consultation
☐ 2 - Box de consultation (accès immédiat) ☐ 4 - Attente assise	!	externe, etc.) →	
Prise en charge médico-soignante après le tri			
Date et heure du début de prise en charge médico-soignante :	2 0 2	3 à B40	
Date et houre du début du premier contact			h mn
médical (un médecin voit le patient) :	2 0 2	3 à <b>B41</b>	h mr
		OUI	NON
Y a-t-il eu réalisation d'un acte d'imagerie ?	A42	П	
→ Si oui : lesquels ? Imagerie conventionnelle (radiographie standard)	B42		
Imagerie en coupe scanner ou IRM	C42		
Échographie spécialisée réalisée par un spécialiste	D42		
Échographie clinique réalisée par un urgentiste	E42		
Y a-t-il eu réalisation d'un acte de biologie ?	A43		
Y a-t-il eu réalisation d'un autre acte diagnostic (ECG) ?	A44		
Y a-t-il eu réalisation d'un acte de soins (pansements, points de suture, aérosols, immobilisation de membre, etc.) ?	A45		
Y a-t-il eu administration de médicaments ?	A46		
→ Si oui : lesquels ? Antalgique palier 1 à 3	B46		
Antibiotique	C46		
Psychotrope	D46		
Autres	E46		
→ Si oui : par quelles voies ? Voie orale ou rectale	F46		
Injection, perfusion, voie intraveineuse	G46		
Aérosol	H46		
La patient a-t-il été contentionné ?	A47		

	e ou thérapeutique, l'urgentiste a-t-il fait app	el à un autre spécialiste non	
posté aux urgences ?	A48 🗌 1 - Oui, par téléphone		
	2 - Oui, un spécialiste a examiné le pa	tient	
	☐ 3 - Non		
Y a-t-il eu une prise en charge en salle d'ad	ccueil des urgences vitales ? A49 🗌 1-Ou	i 🗆 2-Non	
Date et heure de décision de l'orientation du patient (décision de retour à domicile ou d'orientation en UHCD ou d'hospitalisation):	A50	à B50 h mn	
Admission en UHCD: y compris cas d'enregistrement administratif en UHCD	A51 ☐ 1-Oui ☐ 2-Non → aller en A55 sans lit		
En cas d'admission en UHCD			
Date et heure du début d'admission en UHCD	1 0 6 1 2 0 2 3	à B52 h mn	
Motif de l'admission en UHCD: A53	1 - Ce patient a besoin <b>d'une surveillance en UHCD a</b> v	ant un probable retour à domicile	
	2 - Ce patient a besoin <b>d'investigations complémen</b>	•	
<u> </u>	3 - Ce patient séjourne <b>en UHCD en attendant son l</b>	it d'aval (lit réservé)	
	4 · Ce patient séjourne <b>en UHCD faute d'aval</b>		
Le patient séjourne-t-il ailleurs dans le serv	vice des urgences faute de place disponible e	n UHCD ?	
A54		<b>6</b>	
→ Si oui mode d'accueil : B54	1- Sur un lit 📙 2- Sur un brancard 📙 3- Ei	n fauteuil	
Sortie et aval des urgences (Al	PRES UHCD le cas échéant)		
Date et heure de sortie des urgences (après UHCD le cas échéant) :	A55 1 0 6 1 2 0 2 3	à B55 h mn	
Mode de sortie : A56	omicile, y compris certificat de non 4-H	ospitalisation dans	
admission	(	établissement	
1 - Retour a di HAD préex	omicile en HAD dans le contexte d'une 5-H istante ét	ospitalisation dans un autre tablissement	
2 - Retour en	EHPAD ou EHPA 6-D	écès	
(établissem	nent de santé, médico-social, y compris	ortie contre avis médical	
foyers aide		arti sans attendre	
Le patient est-il reconvoqué aux urgences pour poursuite des soins ? B56 🗌 1-Oui 🗎 2-Non			
Le service a-t-il remis au patient ou à l'acco	ompagnant une lettre de sortie ou de liaison (	(ou équivalent) ?	
	C56		
Pathologie/Diagnostic principal à la sortie	: Le site de collecte permet de rechercher par mot-clé le	libellé et le code associé.	
L	ibellé	(Code CIM-10)	
A57		B57	
Pathologies/Diagnostics associés pris en co	onsidération pour la prise en charge : (2 possibil	lités)	
	ibellé	(Code CIM-10)	
A58		B58	
A59		B59	

violence verbale : A60				
En cas d'hospitalisation (y co	mpris à partir de l'UHCD)			
Date et heure de décision d'hospitalisation :	A61 / 0 6 / 2 0 2 3 à B61 h mn			
Date et heure d'obtention d'une place d'hospitalisation (ailleurs qu'en UHCD) :	A62			
	r trouver la place du patient ? A63			
	A64			
Type de service hospitalier : → Si service de	pédiatrie polyvalent, cocher « 5 - autre service de médecine (hors gériatrie) »			
A65 🗆 1 - Réanimation	4-Service de gériatrie 7-Obstétrique			
<ul> <li>2 - Soins intensifs spécialisés (USIC, USINV, etc.)</li> <li>3 - Surveillance continue</li> </ul>	5 - Autre service de médecine (hors gériatrie)  6 - Chirurgie  8 - Admission nouvelle en SSR ou en HAD 9 - Psychiatrie			
S'agit-il d'un service pédiatrique ?	<b>A66</b> 1-Oui  2-Non			
→ En cas d'hospitalisation dans le même	<u>e établissement</u> (A56=4) précisez :			
Service adapté à la pathologie :	A67 🔲 1-Oui adapté			
	2 - Non, mais avec suivi par le spécialiste adapté			
	☐ 3 - Non, pas adapté et sans suivi organisé			
→ En cas d'hospitalisation dans un autre	<u>établissement</u> (A56=5) précisez :			
Type d'établissement : A68 ☐ 1-Puk	blic 🗌 2 - Privé 🔲 3 - Privé non lucratif			
Motif du transfert : A69 1-Dét	faut de plateau technique 🔲 2 - Manque de place 🔲 3 - Choix du patient			
Appréciation du degré d'adé	quation du recours aux services des urgences			
Appréciation par le médecin :				
A70  1 - Le patient nécessitait une prise à l'hôpital (indépendamment par le patient)  2 - Le patient aurait pu être prise médecin généraliste en cabine pouvoir voir un médecin le jou	de l'urgence ressentie médecin spécialiste en cabinet à condition de pouvoir voir un médecin le jour même et de pouvoir faire pratiquer des examens complémentaires (par ex biologie, imagerie) le jour-même			
3 - Le patient aurait pu être pris e <b>médecin spécialiste</b> en cabinet pouvoir voir un médecin <b>le jou</b>	en charge par un t à condition de  médecin généraliste en cabinet le lendemain  7 - Le patient aurait pu être pris en charge par un			
4-Le patient aurait pu être pris e médecin généraliste en cabine pouvoir voir un médecin le jou faire pratiquer des examens co	en charge par un et à condition de ur même et de pouvoir omplémentaires (par			
ex biologie, imagerie) le jou	ur-même  9 - Aucune des réponses précédentes			
Si réponse 9 → précisez : B70				

Ce questionnaire est couvert par le secret statistique, il doit être conservé par le référent Patient jusqu'à sa saisie et <u>détruit</u> après la saisie.